

Espace public ?

Qu'est devenu l'espace public ?

Actuellement, on parle abondamment de ce qui se passe dans l'espace public, des aménagements qui sont réalisés par différents corps de métier pour « embellir », améliorer ou transformer l'espace. Cependant, on constate aussi, dans la pratique de notre métier, que ces nouveaux aménagements reflètent également une nouvelle conception de l'occupation de l'espace public.

Par Anaïs Jeunehomme 6 JUILLET 2015

Un espace public qui au bout du compte, n'a plus de public que le nom.

Ma pratique professionnelle me donne à voir de trop nombreux exemples où l'espace public sur lequel je dois intervenir n'est, au bout du compte, pas à destination de tous les publics, ce qui m'amène à m'interroger. Les liens étroits qui unissent politique et aménagement du territoire prennent aujourd'hui des tours plus que discutables.

Que penser, lorsque l'on entend que tel maire a fait « ramasser » les personnes sans domicile fixe de sa commune pour les « déposer » dans la campagne environnante afin de les évacuer des rues de sa cité ?

Que penser, lorsque le même édile établit une loi visant à interdire la mendicité dans sa ville ?

On serait tenté d'imaginer qu'il y aurait deux types de citoyens. Les citoyens de « seconde zone » étant les personnes à la marge, car, dans l'incapacité de consommer. Le citoyen « véritable », avec sa belle étiquette AOC, serait celui qui adhère et participe au système financier global en dilapidant ses deniers.

Où il est question du banc

Le concepteur se retrouve aujourd'hui à devoir travailler sur des mobiliers urbains qui visent à limiter ou interdire des usages.

Un des exemples les plus flagrants étant celui des bancs. Aujourd'hui, on tend purement et simplement à leur suppression.

Pour quelles raisons ? Mais parce que des personnes sans domicile pourraient s'y installer ou encore des « jeunes » s'y regrouper ! On notera que cette politique a été initiée dans les couloirs du métro parisien, où d'assises collectives le mobilier a évolué vers des assises individuelles. Mais l'espace du métro parisien ne relève pas véritablement du domaine public c'est un espace privé dans lequel le public se retrouve et chemine ensemble, après s'être acquitté d'un droit d'accès.

A bas les bancs, lieu de villégiature de *persona non grata* !

Heureusement que Georges n'est plus là pour voir tout cela ! Que vont devenir les amoureux des bancs publics ?

Mais si, finalement (voir miraculeusement), l'idée du banc est acceptée par la municipalité, il faut y adjoindre tout un attirail « anti » et des dimensions bien particulières...

Le cahier des charges se dresse ainsi :

Dimensions :

- Faire une assise trop courte pour éviter qu'on puisse s'y allonger
- Mettre deux accoudoirs à chaque bout afin de renforcer l'impossibilité d'adopter la position couchée
- Mettre de nombreux accoudoirs, pour éviter que les skateurs ne viennent y tenter leurs exploits sportifs.

Matériaux :

- éviter le bois – car ça brûle facilement –
- éviter les surfaces lisses – car ça se tague facilement –
- éviter les dossiers, bien trop confortables ! Des personnes risqueraient de s'y attarder trop longuement...

Mais rassurez-vous, on peut constater que, très souvent, la mise en place d'un banc est tout simplement hors de question ! Ce qui conduit à un allègement sensationnel du cahier des charges !

Ces questions de mobilier prennent, à mes yeux, un aspect totalement ahurissant lorsqu'il s'agit de l'aménagement d'un parvis de gare en centre-ville : pas de banc sur un espace dégagé, sur un espace d'attente ? Cela relève de l'hérésie et d'un manque total de respect de l'utilisateur pour lequel nous sommes censés œuvrer, nous autres concepteurs.

Stationnement interdit

Et, dans un autre registre...

Un jour, pour lutter contre les pigeons qui pullulent dans nos villes, l'homme inventa les pics anti-pigeon, à disposer le long des avancées et autres corniches de bâtiments afin de ne pas autoriser leur « stationnement illégal ».

Aujourd'hui, il en est de l'humain comme du pigeon : il dé-

range. Ainsi, on inventa le pic anti-humain. Bien entendu, vous ne lirez jamais ce nom dans les catalogues spécialisés, cependant c'est bel et bien sa fonction.

Principe identique au précédent, mais dimensions un peu plus importantes. L'emplacement diffère aussi : ce ne sont plus les corniches qui sont « protégées » mais les pieds et les entrées d'immeubles... Et si l'option piquante vous dérange, qu'à cela ne tienne, il y a aussi l'option, un peu datée seventies, des galets scellés dans le béton. Je vois votre air incrédule derrière l'écran !

Mais sachez qu'il est fort inconfortable de s'allonger sur des galets et de tenter d'y faire la sieste (ou d'y passer la nuit)...

Cette effervescence inventive ne s'arrête pas là, l'homme a aussi créé des « parfums » à vaporiser dans des lieux trop souvent squattés. Ces parfums ne sentent pas bons, bien au contraire, leur but est de faire fuir toute personne qui aurait la velléité de stationner trop longtemps à un emplacement déterminé. Le pendant commercial de cette affaire étant le parfum des viennoiseries dans les couloirs du métro le matin, afin d'allécher le consommateur et le faire acheter.

Toujours peu convaincu par ces solutions ? Qu'à cela ne tienne, nous en avons d'autres ! Chez nous, il n'y a pas de problèmes, que des solutions !

Les bandes de « jeunes » qui se regroupent le soir dans les rues vous dérangent ? Nous avons une solution ! Vous apprendrez que le « jeune » a l'ouïe bien plus fine que l'adulte. Aussi, entend-il des fréquences sonores que l'adulte n'entend plus passé 25 ans. Vous me direz, mais où veut-on en venir ? Et bien l'idée de génie est de diffuser, dans les rues, des fréquences sonores uniquement audibles par les « jeunes », sans déranger les « adultes » afin de les faire fuir ! Brillant, n'est-ce pas ?

Toujours sceptique ?

Pour finir, nous avons encore une ultime arme, relativement efficace surtout selon la position géographique – et au vu du réchauffement climatique, c'est une solution d'avenir : l'absence de végétation !

Et oui !!! Quoi de mieux qu'une grande place publique avec une vaste surface minérale et aucun arbre ? Cependant, entre nous, si j'étais un arbre, je ne me réjouirai pas à l'idée de devoir croître dans un tel milieu « hostile », mais en sélectionnant correctement l'essence, j'y parviendrai malgré tout (la nature est pleine de ressources).

Sauf que l'ombre d'un arbre, surtout dans les villes du Sud, bénéficiant d'un ensoleillement généreux, est un lieu opportun pour attendre, se reposer, stationner quand on est un être vivant ! Et ça, clairement, ce n'est pas envisageable. C'est devenu hors la loi.

Ainsi, dans une même logique, haro sur les arbres ! Pas d'arbre, pas de banc : du vide, de l'air, de la perspective !

Quand espace public rime avec vide public

L'espace public devient aussi un milieu hostile à l'homme, qu'il convient cependant de « sécuriser ». Lieu coupe-gorge, il faut y éviter les recoins, il faut le sur-éclairer... Mais n'est-ce pas plutôt la politique générale qui vise à déshumaniser l'espace public engendrant par là-même ces comportements ? Lorsque l'espace ne peut plus être vécu comme un lieu convivial où s'établissent diverses activités, il ne devient qu'un lieu de passage, de transit.

La société « à grande vitesse » dans laquelle nous évoluons tous les jours conduit à traverser les espaces publics, rues, places et autres, pour aller d'un point A à un point B, mais plus du tout à s'y attarder.

Les espaces publics sont aujourd'hui le lieu de deux mouvements antagonistes :

- d'un côté les édiles, élus « démocratiquement », qui n'ont cessé de chercher à encadrer l'usage de leur espace public, en éditant lois et décrets, pour éviter la propagation de mouvements anarchiques et contrôler les débordements
- de l'autre, un mouvement citoyen, qui voit dans cet espace public un lieu favorable aux échanges, aux rencontres, au partage et au dialogue. Un espace accueillant, à cultiver (voir à ce sujet les actions de l'association les Incroyables comestibles)

Mais n'oublions pas que les aménagements des espaces publics sont financés à l'aide des deniers des contribuables, il semble en conséquence tout à fait légitime que ceux-ci se réapproprient des espaces qui sont aussi les leurs.

Cette prise de conscience collective permettrait plus largement d'éviter l'ensemble des dispositifs décrits ci-avant : si cet espace m'appartient, à moi citoyen, le détruire c'est aussi me détruire. L'occuper paisiblement et le respecter c'est aussi me respecter.

La ville est à ce jour le lieu de résidence de 50% de la population mondiale et on estime qu'elle le sera pour 70% des êtres humains en 2030.

Face à des politiques urbaines qui visent à vider les espaces publics de la ville de ses habitants, l'interrogation pointe.

On nous parle de la ville du mouvement. Mais qui dit mouvement, dit absence d'arrêt. Car un des seuls mouvements qu'on tolère en ville est largement orienté vers le commercial.

Que se passe-t-il lorsqu'on ne met ni bancs ni arbres sur un parvis de place publique dans le Sud de la France ? Quelle est l'issue pour le voyageur, le touriste ou le citadin ? Il n'a d'autre choix que de consommer, en allant à la terrasse d'un café. La boucle est bouclée. Ou comment le choix des aménagements apparaît comme le soutien d'une logique commerciale.

L'espace public fait campagne

Mais le problème du « renouvellement » urbain pose aussi d'autres questions. Est-il toujours réellement destiné aux citoyens ? On peut s'interroger quand on analyse la nature des aménagements choisis.

Tout me porte à croire à travers quelques expériences, que ce renouvellement est surtout au service de l'égo d'un édile. Le but n'est plus alors d'améliorer le cadre de vie mais de faire des projets qui permettront de se faire réélire.

Ainsi, l'échéance des élections devient celle du projet. Le temps du mandat devient l'unité de mesure du projet urbain. Or, 5 ans, c'est bien court pour lancer des études, engager le dialogue avec la population et réaliser les travaux.

Ces échéances électorales rythment la vie des bureaux d'études qui deviennent autant de valets au service d'un roitelet local. Cela engendre des incongruités et autres irrespects « des règles de l'art ». Ici l'on plantera des arbres en plein mois de juin, quand bien même l'on se trouve au bord de la Méditerranée, là on « détricotera » un marché afin de pouvoir faire des travaux à minima (façon « coup de peinture »), pour que Monsieur le Maire puisse inaugurer à temps. Une inauguration avant ses vacances, ou en période post-électorale.

Et l'on constate, impuissant et désolé, l'argent public (nos impôts) parfois si mal utilisé à cause d'une gestion déplorable, répercutant uniquement aux désirs d'égos débordants.

A l'heure où les collectivités courent après les financements et déplorent la perte des subventions publiques, on peut s'interroger sur le fonctionnement interne de certaines municipalités, où l'édile en chef aime (trop) briller de mille feux et pense davantage à sa carrière politique qu'à une utilisation à bon escient des impôts de ses administrés.

Bien sûr, il y a encore des maires et des municipalités qui restent animés par une réelle volonté de service à leurs concitoyens, mais on parle bien peu de ceux-ci. Les feux des actualités brillent davantage pour les stars politiciennes...

Concepteur et éthique personnelle

Je ne cesse de m'interroger depuis lors sur ces questions d'éthique. Pourquoi ai-je choisi d'exercer ce métier ? Assurément pour améliorer le cadre de vie de mes concitoyens, et sûrement pas pour contribuer à faire réélire un roitelet.

Je constate aujourd'hui avec désarroi que cette vie professionnelle qu'on nous a tant vantée n'est au final qu'une longue suite de compromissions où l'on finit bien souvent par devoir piétiner ses propres idéaux...



L'AUTEUR

Anaïs Jeunehomme

Anaïs Jeunehomme est paysagiste. Elle a travaillé pendant plusieurs années au sein d'une agence parisienne regroupant architectes, ingénieurs, designers et urbanistes et est aujourd'hui indépendante avec l'Atelier l'Embellie: www.atelier-lembellie.fr

BIBLIOGRAPHIE

– *Du bon usage des arbres, Un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques de Francis Hallé, éditions Acte Sud, collection – Domaine du possible, octobre 2011*

– *Le site des Incroyables comestibles*

– *Un-pleasant-design : <http://unpleasant.pravi.me/>*

– *Le blog Sociotopes : <http://sociotopes.eklablog.com/comment-decourager-les-gens-de-sortir-de-chez-eux-a114881044>*

– *Une pétition : <http://contrelavillehostile.wesign.it/fr>*

– *<http://blogs.mediapart.fr/blog/hugues-bazin/301214/mobilier-urbain-anti-pauvre>*

– *<http://urbanisme-inhumain.tumblr.com/>*

– *<http://www.survivalgroup.org/anti-site.html>*

– *<http://www.sudouest.fr/2014/12/27/bancs-grillages-a-angouleme-zoom-sur-les-dispositifs-anti-sdf-mis-en-place-ailleurs-1780655-5458.php>*

– *<http://www.topito.com/top-dispositifs-anti-sdf-scandaleux-repousser-odod-classe>*

– *<http://www.streetpress.com/sujet/61656-5-techniques-pour-empecher-les-sdf-de-dormir-dans-un-endroit-chaud-tout-en-decorant#>*

– *<http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-se-herisse-de-mobilier-anti-sdf-30-12-2009-759673.php>*

– *<http://citizenpost.fr/2014/06/ville-en-anti-sdf/>*

– *http://www.huffingtonpost.fr/2014/12/26/dispositifs-anti-sdf-polemique-france_n_6382216.html*

– *http://www.lexpress.fr/actualite/societe/nouvelle-polemique-autour-d-un-boitier-anti-jeunes_946264.html*

– *<http://www.lefigaro.fr/actualites/2008/04/30/01001-20080430ARTFIG00369-la-justice-interdit-le-boitier-anti-jeunes.php>*

– *<http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=12727&Language=FR>*

POUR RÉFÉRENCER CET ARTICLE

Anaïs Jeunehomme, *Espace public ?*, Openfield numéro 5, Juillet 2015

<https://www.revue-openfield.net/2015/07/06/espace-public/>